

PLR.Les Libéraux-Radicaux Secrétariat général Neuengasse 20 Case postale CH-3001 Berne +41 (0)31 320 35 35

www.plr.ch

info@plr.ch

/plr.lesliberauxradicaux

@PLR_Suisse

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC Kochergasse 6 3003 Berne

Par email:

konsultationen@bav.admin.ch

Berne, le 15 janvier 2018 / nb VL EA 2030/35

Etape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 (EA 2030/35) Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux se prononce en faveur de la variante 2035 de l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (EA). Combinée avec les grands travaux initiés sur l'axe nord-sud dans les années 1990, l'accent mis sur l'axe est-ouest permettra de se rapprocher du concept de croix fédérale du réseau ferroviaire suisse proposé en 2013 par PLR.Les Libéraux-Radicaux. La variante à 11.5 milliards de francs s'inscrit dans une vision plus globale que celle de 2030. Par ailleurs, les investissements prévus doivent garantir une optimisation des coûts d'entretien. Les moyens financiers mis à disposition pour réaliser ces travaux doivent suivre une logique économique stricte et s'inscrire dans un contexte de politique financière stable, bien définie et responsable. La mise en place d'une cadence au quart d'heure sur certaines lignes, tout comme la suppression des principaux goulets d'étranglement grâce à de nouvelles constructions, constituent des points positifs à relever.

Plan directeur: coordination avec les politiques d'aménagement du territoire

Néanmoins, PLR.Les Libéraux-Radicaux regrette une absence de vision globale dans la proposition d'EA. Celle-ci s'apparente à une liste de travaux séparés, peu coordonnés entre eux. Afin de se donner les moyens de finaliser les travaux prévus pour 2035, une meilleure coordination avec la politique d'aménagement du territoire est indispensable. La commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a déposé, en 2017 et sous l'impulsion de PLR.Les Libéraux-Radicaux, un postulat qui s'attaque à cette problématique. Elle y charge le Conseil fédéral d'établir un plan directeur pour l'extension du réseau ferroviaire. Ce plan directeur devra non seulement prendre en compte la planification en cours, mais aussi celle des projets prévus à l'horizon 2035. Cette démarche doit assurer l'amélioration, tant d'un point de vue capacité que vitesse, du réseau sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, il est indispensable que les surfaces nécessaires à son développement soient identifiées et réservées, en collaboration avec les Autorités Cantonales, afin que leurs acquisitions puissent être réalisées dans les plus brefs délais. Si un tel plan directeur n'est pas adopté, l'EA, comme tout autre projet d'envergure, risque de devoir faire face à de longues et nombreuses procédures d'opposition. Sa réalisation se verrait ainsi fortement compromise. Ce postulat a été accepté par le Conseil des Etats en juin 2017. PLR.Les Libéraux-Radicaux analysera en détail le rapport que l'OFT est en train de préparer à ce sujet et souhaite que cette problématique soit reprise dans les discussions sur l'EA.







Occupation du matériel roulant tout aussi importante que celle des infrastructures

PLR.Les Libéraux-Radicaux souhaite que l'accent ne soit pas exclusivement mis sur l'occupation des infrastructures. La thématique de l'occupation des trains eux-mêmes doit elle-aussi être abordée. Aujourd'hui, les taux d'occupation sont trop faibles. Ce phénomène est très marqué dans le transport régional. Se concentrer uniquement sur l'extension du réseau, donc sur l'accroissement des capacités, ne contribuera pas à solutionner ce problème. Au contraire, le phénomène des trains vides en dehors des heures de pointe pourrait s'intensifier avec l'EA 2035. Des mesures doivent être mises en place afin de mieux répartir la demande. Une différentiation tarifaire modérée et sans incidence sur les prix moyens, combinée avec de nouveaux modèles de travail et scolarisation, doit être envisagée. Ainsi, PLR.Les Libéraux-Radicaux souhaite que des mesures soient prises en parallèle autant du côté de l'offre, comme proposé avec l'EA, que de celui de la demande. En outre, les prix doivent rester suffisamment attrayants pour que les utilisateurs ne se rabattent pas sur les moyens de transport routier. En d'autres termes, la répartition modale ne doit pas être bousculée suite à d'importantes hausses des prix.

Aspects financiers

Avant tout, il est fondamental de faire preuve d'une transparence totale quant à la sélection des projets. Les critères retenus doivent être explicités, au cas par cas. Les projets doivent être priorisés selon le principe de la rentabilité économique (coûts/utilisation). De surcroit, leur contribution respective à la réduction des surcharges dans le réseau doit aussi peser dans la balance. Enfin, les coûts additionnels d'entretien du réseau doivent être pris en compte dans le paquet d'EA. Ce point est très important. En effet, ces coûts ne cessent d'augmenter et toute extension du réseau entraine nécessairement un accroissement qu'une demande supplémentaire ne compense en règle générale pas. Si ces coûts ne sont pas pris en considération dès à présent, ils engendreront inévitablement une augmentation des prix des transports publics. Les chemins de fer perdraient alors fortement en compétitivité, ceci dans un secteur qui connaitra de profonds changements dans les années à venir. Il est ici question de projets à l'horizon 2035. D'ici là, il n'est pas exclu que le rail doive rivaliser avec des voitures automatisées et autonomes, offrant des services personnalisés et disponibles à des prix très attrayants. A cela s'ajoute que les chemins de fer pourraient subir la pression des autocars longue distance. Au vu du succès de ces-derniers dans d'autres pays européens, nul ne peut exclure qu'ils fassent leur apparition dans le paysage des transports publics suisses dans les années à venir. Encore une fois, à l'horizon 2035, rien n'est impossible. Le rail se doit donc de rester attractif sur le plan financier. Une planification financière observant non seulement les coûts de construction, mais aussi, et surtout, les nouveaux coûts d'entretien, doit être garantie.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux La Présidente

Le Secrétaire général

Petra Gössi Conseillère nationale

l' l'oui

Samuel Lanz

Catalogue de questions relatives au projet mis en consultation Étape d'aménagement 2030/35 de l'infrastructure ferroviaire

Objectifs

1. Approuvez-vous les objectifs généraux du projet ?

Oui. Cependant, il est important d'intégrer l'EA dans une vision plus globale encore. Une coordination avec l'aménagement du territoire et une prise en compte des évolutions que connaitra le secteur des transports dans les décennies à venir doivent y occuper une place centrale. Garantir la compétitivité tarifaire du rail à long terme est fondamental.

Comment jugez-vous l'étape d'aménagement 2030/35 proposée ?

2. Approuvez-vous les objectifs de l'étape d'aménagement 2030/35 (cf. en particulier les lignes directrices) ?

Oui. Mêmes commentaires qu'au point 1.

- 3. Laquelle des deux variantes préférez-vous ? Pourquoi ?
 - a. Variante Etape d'aménagement 2030 (7 milliards de francs)
 - b. Variante Etape d'aménagement 2035 (11,5 milliards de francs)

PLR.Les Libéraux-Radicaux s'expriment en faveur de la variante 2035. Celle-ci se rapproche de la vision globale et sur le long terme demandée par PLR.Les Libéraux-Radicaux.

4. Approuvez-vous les améliorations de l'offre ainsi que les mesures proposées dans les variantes Etape d'aménagement 2030 resp. Etape d'aménagement 2035 ? par domaine :

PLR.Les Libéraux-Radicaux ne s'expriment pas au cas par cas sur les projets retenus.

a. En transport de voyageurs

Les projets retenus doivent être priorisés selon le principe de rentabilité économique (coûts/utilisation). Leur contribution respective à la réduction de surcharges dans le réseau doit également être prise en compte.

Enfin, l'EA se focalise sur une augmentation de l'offre. Or, une meilleure gestion de la demande doit également être étudiée.

b. En transport de marchandises

L'EA 2035 prévoit des aménagements importants au profit du transport de marchandises. Ceci va dans la bonne direction. A terme, PLR.Les Libéraux-Radicaux exige que le trafic de marchandises soit placé à la même enseigne que celui des personnes.

c. En trafic international

d. Pour les installations d'exploitation

e. Sinon, quelles mesures considérez-vous comme plus urgentes ou comme non nécessaires ? Pourquoi ?

-

Comment jugez-vous le financement de certaines mesures par des tiers ?

5. Approuvez-vous le fait que la réalisation de la gare de passage de Lucerne et l'étude de projet du Maillon central de Bâle puissent être financées par des tiers à leurs propres risques ?

PLR.Les Libéraux-Radicaux ne s'exprime pas sur ce projet en particulier. Il est cependant d'avis qu'il doit être laissé aux cantons une marge de manœuvre pour réaliser ce genre de travaux, dans un cadre légal bien défini.

6. Approuvez-vous la création de conditions légales qui permettraient un remboursement a posteriori de ces coûts d'investissement par la Confédération ?

Non. Ce procédé irait à l'encontre du fonctionnement du fonds FAIF. La possibilité de rembourser des investissements a posteriori limiterait la marge de manœuvre du fonds et engendrerait une augmentation forcée des recettes. PLR.Les Libéraux-Radicaux craint que cette approche ne génère des coûts supplémentaires pour la collectivité publique.

Avez-vous d'autres remarques sur le projet mis en consultation ?

7. Avez-vous des remarques sur les autres thèmes du projet ?

8. Certains thèmes ont-ils été trop peu pris en compte ? Lesquels ?